



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Christelle BRIU, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Marie-Claude SORREL.

Secrétaire de séance : Mathieu LECLERCQ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 13 - **Votants** : 14

Date de la convocation : le 1^{er} octobre 2025

Date de publication : 15 octobre 2025 au 15 décembre 2025

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL « LE RECLUS »
APPROBATION DES TARIFS 2025-2026**

Un contrat de délégation de service public a été signé le 18 Mars 2024, avec Mme Mélanie BONATO, pour l'exploitation du camping « Le Reclus » sous la forme d'une concession pour une durée de 5 ans, du 18 Mai 2024 au 31 Mai 2029.

Au terme de l'article 17 du contrat de délégation de service public, il est indiqué : « La politique tarifaire des prestations proposées sera élaborée annuellement par le Délégué et sera soumise chaque année au Conseil Municipal pour approbation.

Les projets de tarifs seront transmis par le Délégué pour approbation par le Conseil Municipal au plus tard avant le 1^{er} octobre de chaque année.

La politique tarifaire fera l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal dans les deux mois qui suivent. Au-delà de ce délai et en l'absence de délibération du Conseil Municipal, les tarifs proposés seront considérés comme approuvés de manière tacite par la Commune. »

Les propositions tarifaires de l'exploitant du camping pour la saison 2025-2026 sont annexées ci-après.

../...

Considérant les termes de l'exposé ci-dessus ;

Vu les propositions de tarifs du service public du camping municipal,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ **REJETE** les propositions tarifaires de l'exploitant du camping pour la saison 2025-2026.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Mathieu LECLERCQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ML', written over a vertical line.